



Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Conseil municipal
07 mars 2022

PREAMBULE

Etape importante dans l'élaboration du budget primitif de notre collectivité, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est un préalable obligatoire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (transmise au représentant de l'Etat) ».

Ainsi cela permet **de débattre des grandes orientations** qui présideront à l'élaboration du prochain budget et **permet d'informer tous les conseillers municipaux** de la situation financière et économique de notre collectivité.

Le projet de budget primitif 2022 sera présenté au conseil municipal lors de la **séance du mercredi 6 Avril 2022.**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales. Cette loi a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le décret 2016-841 du 24 Juin 2016 pris pour application de l'article 107 de la Loi NOTRE définit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Il est ajouté l'article D 2312-3 ainsi rédigé :

« A - Le rapport prévu à l'article 2312-1 comporte les informations suivantes :

I. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant **sur les évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

- a. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention.
- b. Ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

II. La présentation des engagements pluriannuels (PPI), notamment **les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement** comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, **les orientations en matière d'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP).**

III. Des informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux points 1, 2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

C - Le rapport prévu à l'article L.2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen ».

SOMMAIRE DU DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE

I – Déclinaison de la stratégie financière de la collectivité

II – Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2026

III – Compte administratif 2021 et orientations du budget primitif 2022

IV – Structure et gestion de la dette communale

V – Compte administratif et orientations budgétaires des budgets annexes

VI – Ratios et données financières concernant notre collectivité

I. Déclinaison de la stratégie financière de la collectivité

La poursuite de la stratégie financière de la collectivité (**investir prudemment pour maintenir des services publics de qualité**) pour les cinq années à venir paraît tout à fait justifiée et appropriée au vu du contexte sanitaire, économique et social actuel, même si cette stratégie devra nécessairement faire l'objet d'une réactualisation en fonction de possibles événements à venir.

Les arbitrages que les élus feront cette année doivent permettre de maintenir les équilibres financiers de la collectivité (niveau d'épargne, capacité de désendettement...) tout en maintenant la capacité de la collectivité à investir dans les équipements et services, indispensables à la population.

Les éléments qui vont être présentés dans ce rapport vont permettre d'appréhender avec rigueur les tendances budgétaires de la collectivité pour l'année 2022 à partir de données connues comme l'analyse rétrospective courant de 2016 à 2021. Point d'entrée de toute démarche de construction d'une stratégie financière, celle-ci permettra de fixer et donc de décliner avec plus de certitudes les grandes orientations à tenir pour les prochaines années.

Orientations sur les équilibres budgétaires

- 1 **Maintien** des taux d'imposition.
- 2 **Maîtrise** des dépenses de fonctionnement.
- 3 Un **autofinancement** qui doit être **supérieur au remboursement de la dette** en capital.
- 4 **Limiter le recours à l'emprunt** afin de poursuivre la trajectoire de désendettement.

Par ce travail fourni, une certaine lisibilité se dessine permettant de proposer une prospective allant jusqu'à la fin du mandat. Egalement celle-ci et c'est bien là le résultat attendu, va permettre de poser un programme d'investissements prévisionnel.

Ce programme est un **véritable outil de pilotage financier et politique**. Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la collectivité, et des financements qui leurs sont attribués chaque année, sur les années à venir (jusqu'à la fin du mandat en 2026).

Par nature mouvant, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Plan Pluriannuel d'Investissement.

Présente les **projets** que la municipalité **décide d'engager** pour la ville pour la durée du mandat.

Outil de **pilotage, évolutif**.

Véritable feuille de route pour les élu(e)s mais également pour les **habitants**.

Analyse Rétrospective

Les agrégats financiers : l'Épargne Brute, l'Épargne Nette

L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permettant de rembourser le capital emprunté.

L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les **seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et le remboursement de la dette**. Ils ont pour but de donner une vision de l'équilibre financier.

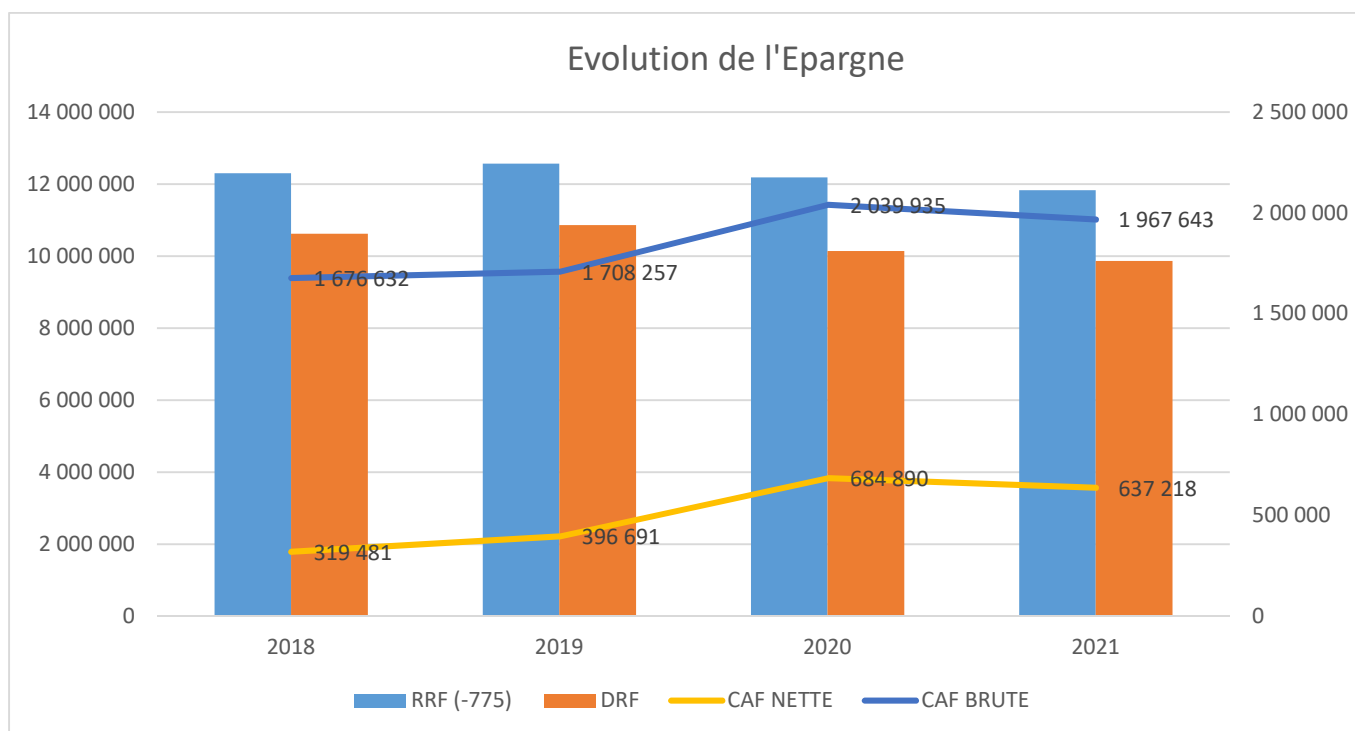
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes Réelles de Fonctionnement RRF	12 257 420	12 178 730	16 347 709	12 568 044	12 233 091	11 912 758
Dépenses Réelles de Fonctionnement DRF	10 385 353	10 567 243	10 620 537	10 858 186	10 139 960	9 863 091
Epargne Brute (RRF-DRF)	1 872 067	1 611 487	5 727 172	1 709 858	2 093 131	2 049 667
775 (cessions)	48 303	218 865	4 050 540	1 600	53 197	82 024
Epargne Brute - 775 (Cessions)	1 823 764	1 392 622	1 676 632	1 708 258	2 039 934	1 967 643
Taux Epargne Brute (EB-775 /RRF) doit être positif, tension si inférieur à 10, confort si supérieur à 20	14,88%	11,43%	10,26%	13,59%	16,68%	16,52%
Remboursement en Capital de la dette	1 291 691	1 324 550	1 356 727	1 311 335	1 354 678	1 330 425
Epargne Nette	532 074	68 072	319 904	396 924	685 256	637 218
Taux Epargne Nette (néгатif exceptionnellement, confort au-delà de 15)	4,34%	0,56%	1,96%	3,16%	5,60%	5,35%

Il convient d'apporter une précision sur la lecture du document, en 2019 le Pôle Santé Simone Veil était supporté budgétairement sur l'ensemble de l'année par La Ferté-Bernard, seule. En 2020, un Syndicat constitué des collectivités de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au a pris le relais à partir du 1^{er} juin 2020. La Ferté-Bernard en était donc gestionnaire sur les 5 premiers mois.

C'est en partie l'explication de la baisse des dépenses et recettes de 2019 à 2021 ; l'autre explication étant le contexte sanitaire. (Moins de dépenses et de recettes suite à des activités annulées mais également par la fermeture de structures municipales).

Malgré un contexte très contraint et une visibilité budgétaire très floue, les exercices 2020 et 2021 ont tout de même laissé un bon niveau d'épargne brute. Ainsi **l'impact à la baisse a été plus important sur les dépenses que sur les recettes**.

Evolution de l'Epargne :



Préserver l'épargne sans augmenter les taux d'imposition...

La collectivité a déjà prouvé à de multiples reprises sa résilience face aux bouleversements financiers (crise de 2008, baisse des dotations) ou institutionnels (loi NOTRe*, loi MAPTAM*...). La crise sanitaire, ses conséquences économiques et sociales ainsi que les modifications dans son panier de recettes vont l'amener une nouvelle fois à s'adapter.

La préservation de l'épargne dépendra de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

*Loi NOTRe : loi de nouvelle organisation territoriale de la République.

*Loi MAPTAM : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Préserver l'épargne en maîtrisant les dépenses de fonctionnement...

Les charges de personnel représentent, comme la plupart des collectivités le premier poste de dépenses de la ville. C'est pourquoi, la ville poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en optimisant les ressources en interne (par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (**GPEC**), permettant d'harmoniser les compétences des agents aux perspectives d'évolution de la collectivité).

Egalement, celle-ci peut avoir recours à des recrutements en externe, permettant de donner un souffle nouveau, une perception différente de la situation et apporter de nouvelles méthodes de travail. Tout cela au bénéfice d'une dynamique de groupe, essentielle à toute activité.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 385 353	10 567 243	10 620 537	10 858 186	10 139 960	9 863 091
Masse du personnel 012	5 681 630	5 889 194	5 926 933	6 267 715	5 641 445	5 506 718
Charge du personnel nette (012-013-7084)	5 425 832	5 663 155	5 692 608	6 008 290	5 449 869	5 272 148
Charge du personnel 012/DRF	54,71%	55,73%	55,81%	57,72%	55,64%	55,83%
Charges Financières 66	596 645	550 955	499 602	452 749	406 160	363 353
Charges Financières nette 66 - 76	356 780	347 923	296 569	249 716	203 128	160 320
Taux de Rigidité Charges du personnel 012 + Charges Financières / DRF	60,45%	60,94%	60,51%	61,89%	59,64%	59,52%

Une épargne brute (autofinancement) qui doit être supérieure au remboursement de la dette...

Il est primordial pour la collectivité de maintenir un niveau d'épargne brute supérieure au remboursement de la dette afin de pouvoir dégager de l'épargne pour les investissements.

Epargne brute > Remboursement dette = Epargne pour investir

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne Brute - 775 (Cessions)	1 823 764	1 392 622	1 676 632	1 708 258	2 039 934	1 967 643
Remboursement en Capital de la dette	1 291 691	1 324 550	1 356 727	1 311 335	1 354 678	1 330 425

Limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la ville...

La commune a fait le choix de diminuer l'encours de dette dans un contexte de plus en plus contraint de recettes et de garder la maîtrise des équilibres financiers dans la perspective des investissements à venir pour maintenir la qualité des services.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette au 31/12/N	15 362 806	14 038 256	12 681 529	11 370 194	11 015 516	9 685 091
Nouvel emprunt					1 000 000	

Continuer à investir sur notre territoire...

Les agrégats budgétaires :

Les agrégats budgétaires sont calculés en prenant en compte **l'ensemble des dépenses et des recettes (réelles et ordres) en fonctionnement et en investissement.**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de Fonctionnement	12 719 292	12 807 919	17 682 248	13 764 138	12 899 499	12 394 788
Dépenses de Fonctionnement	11 218 754	11 685 305	16 436 746	12 489 611	11 073 546	10 705 793
Excédent de Fonctionnement	1 500 539	1 122 614	1 245 502	1 274 527	1 825 953	1 688 995
Recettes d'Investissement	2 752 331	3 497 211	7 891 863	4 045 418	4 192 649	4 216 188
Dépenses d'Investissement	3 896 008	4 968 132	8 278 241	5 057 034	4 658 229	4 504 285
Besoin de financement	-1 143 677	-1 470 921	-386 378	-1 011 617	-465 579	-288 097

Excédents nets	356 862	-348 306	859 124	262 911	1 360 373	1 400 898
-----------------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	------------------	------------------

Dépenses d'équipements au BP	3 758 969	4 408 844	3 864 910	3 686 775	3 778 233	3 510 491
Dépenses d'équipements réalisées	2 141 901	1 859 189	1 958 727	2 140 353	1 661 977	1 842 067
Taux de réalisation	56,98%	42,17%	50,68%	58,05%	43,99%	52,47%
Travaux en régie	460 348	507 188	411 570	445 899	492 473	463 915

Subventions inscrites au BP	1 657 644	1 981 280	1 527 960	1 593 583	2 068 817	1 898 804
Subventions d'équipements reçues	283 274	393 699	419 232	638 115	511 261	950 607
Taux de réalisation	17,09%	19,87%	27,44%	40,04%	24,71%	50,06%

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement de l'année 2021 reste dans la moyenne des cinq dernières années (moyenne 2016-2020 : 50,37 %), par contre le taux de réalisation des subventions d'équipement en 2021 est bien supérieur (moyenne 2016-2020 : 25,83 %).

II – Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2026

Une prospective financière 2022-2026 :

L'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses :

- Evolution des dépenses courantes de fonctionnement.
- Evolution des dépenses de personnel.
- Stabilité des dotations, pas d'augmentation d'impôts.

La Prospective financière

Acte stratégique, politique, pour établir les conditions et contraintes de réalisation des projets.

Permet de développer des scénarios, de les comparer entre eux afin **d'aboutir aux meilleures solutions de financements des projets locaux.**

A partir de l'évolution des dépenses et des recettes courantes, il s'agit de projeter les projets d'investissements dans le temps.

A cela, il est nécessaire de prendre en compte certaines recettes de fonctionnement qui s'imposent aux collectivités pour s'inscrire dans cette démarche. Ainsi l'absence ou la faiblesse de dynamique de certaines d'entre elles vont pousser la collectivité à une grande vigilance pour éviter d'avoir recours soit à l'emprunt ou à une revalorisation du taux d'imposition.

L'ambition de la stratégie financière est d'**arriver à un subtil équilibre** entre **PRUDENCE** et **AMBITION**. La prudence n'est pas synonyme d'inertie, mais face aux incertitudes qui pèsent sur l'environnement communal, il convient de

FAIRE DES CHOIX DE GESTION POUR CONTINUER D'OFFRIR UN SERVICE PUBLIC EFFICIENT.

Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2026

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

	2022	2023	2024	2025	2026
INVESTISSEMENTS ANNUELS					
- SPORT ENFANCE JEUNESSE					
Investissements enfance jeunesse sport	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Actions Jeunes Fertois	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
- ECOLES					
Investissements divers écoles	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
- VOIRIE - CADRE DE VIE					
Marché à commande Voirie	108 000 €	108 000 €	108 000 €	108 000 €	108 000 €
Mobilier Urbain	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Défense Extérieure Contre Incendie	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
- PATRIMOINE					
Acquisitions immobilières (rétrocessions...)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Cimetières	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Amélioration du patrimoine municipal	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
- CULTURE					
Investissements culture Athéna Escal	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Ouvrages Médiathèque	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
- DIVERS					
Matériel mairie	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Document unique	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Contrats Logiciels	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Défibrillateur				1 800 €	1 800 €
Matériel Services Techniques	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €
Total Dépenses Investissements récurrents	480 500 €	480 500 €	480 500 €	482 300 €	482 300 €

OPERATIONS					
- SPORT ENFANCE JEUNESSE					
Extension ALSH	150 000 €				
Aménagement de lieux de pratique sportive urbaine	100 000 €				
Aménagements de la Base de Loisirs		60 000 €	60 000 €	60 000 €	
Changement destination piscine hiver				180 000 €	
Tennis				240 000 €	
- ECOLES					
Bâtiment supplémentaire (ESCAL)	50 000 €				
Travaux bâtiments scolaires	43 500 €				
- VOIRIE - CADRE DE VIE					
Travaux schéma directeur des eaux pluviales	13 600 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Voirie suite schéma directeur EU + EP		80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €

AP 2021 Aménagements urbains Liaisons douces rues Moulin à Tan, Florant, Marchand	161 000 €	400 000 €			702 340 €
Aménagements urbains Denfert Rochereau			240 000 €	360 000 €	
Participation enfouissement des réseaux Denfert Rochereau			200 000 €		
Liaisons douces				60 000 €	
Barrage Quincampoix	60 000 €		360 000 €		
Travaux ponts Calots	85 000 €				
- PATRIMOINE					
Eglise Notre Dame des Marais	550 000 €	805 000 €	805 000 €		
Restauration façade HCT				240 000 €	
Mise en sécurité comice pour 2022	65 000 €				
Etude Sarthe Habitat - Marcel Pagnol	10 000 €				
AP 2021 - Réhabilitation restaurant scolaire + étage éventuel	20 000 €	630 000 €			
Vidéprotection	12 000 €				
- CULTURE					
AP 2021- Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL	200 000 €	2 200 000 €	1 094 956 €		
ESCAL EVOLUTION (110 000 + 10 000)		120 000 €			
Salle Athéna équipements lingerie + remise en état hotte cuisine	9 000 €				
Salle Athéna Sonorisation	72 000 €				
- DIVERS					
Réseau informatique Mairie Serveur 60 000 € + Matériel Informatique 20 000 €)	80 000 €				
Equipements nouveaux bureaux police municipal	8 000 €				
Borne interactive d'information		30 000 €			
Total Dépenses Opérations	1 689 100 €	4 475 000 €	2 989 956 €	1 370 000 €	932 340 €
TOTAL DES DEPENSES	2 169 600 €	4 955 500 €	3 470 456 €	1 852 300 €	1 414 640 €

RECETTES

	2022	2023	2024	2025	2026
- SPORT ENFANCE JEUNESSE					
ALSH Europe	50 000 €				
Aménagements Base de Loisirs Fds concours divers 2024			12 500 €		
Aménagement de lieux de pratique sportive urbaine	50 000 €				
Projet Tennis DETR 30 %				60 000 €	
- VOIRIE - CADRE DE VIE					
Amendes de Police	4 500 €				
Leader J Courtois	20 000 €				
Barrage Qincampoix Agence de l'eau 80%	48 000 €		288 000 €		
Schéma Directeur Eaux Pluviales Agence de l'eau					
AP 2021 Aménagts urbains Liaisons douces rue Florant Moulin... Fds requalification REGION		140 000 €			
Plan de relance Département		165 000 €			
CCHS Fonds de concours accessibilité		12 500 €			12 500 €
CCHS Fonds de concours divers					12 500 €
CCHS Fonds de concours voirie		12 500 €			12 500 €
Aménagements urbains Denfert Rochereau DETR 30 %				150 000 €	
CCHS Fds concours divers				12 500 €	
CCHS Fds concours accessibilité				12 500 €	
PATRIMOINE					
Eglise Notre Dame des Marais DRAC	147 421 €	200 000 €	200 000 €		
REGION	200 000 €	100 000 €	100 000 €		
DEPARTEMENT		125 000 €	125 000 €		
DSIL RELANCE	84 461 €				
Espace jeunesse Leader	25 000 €				
AP 2021 - Réhabilitation restaurant scolaire + étage éventuel DSIL 30 %		150 000 €			
CCHS Fds concours divers 2023		12 500 €			
CCHS Fds concours accessibilité 2023		12 500 €			
Leader		20 000 €			
Europe		50 000 €			
- CULTURE					
Salle Athéna Sonorisation Département	18 000 €				
Fonds de concours divers 2022	12 500 €				
AP 2021- Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL DETR 30 %			350 000 €		
DSIL 30 %		300 000 €	200 000 €		
NCR		400 000 €	200 000 €		
Schéma départemental		75 000 €	75 000 €		
CCHS Fonds de concours accessibilité 2022		12 500 €			
CCHS Fonds de concours Pagnol ESCAL		12 500 €			
TOTAL DES RECETTES	659 882 €	1 800 000 €	1 550 500 €	235 000 €	37 500 €

Comme toutes les collectivités, la ville de La Ferté-Bernard n'échappe pas à la règle de « **devoir faire mieux ou tout du moins aussi bien, mais avec moins de ressources et de recettes** ». Il faut donc optimiser les dépenses et les prioriser correctement pour qu'elles répondent au besoin des administrés.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) s'avère, dans ce cas, un outil de pilotage budgétaire très efficace.

Analyse **transversale et prévisionnelle** des besoins en investissement.
Simplification pour **ARBITRER, PRIORISER, RATIONNALISER**.

Les délais des projets peuvent donc s'étaler sur plusieurs années, avec des crédits inscrits sur un échéancier (avec des échéances réalistes et uniquement pour les projets certains). **La dépense publique peut alors répondre aux besoins sur le long terme de la collectivité locale.**

Chaque année, le PPI fait l'objet d'une actualisation en fonction des orientations souhaitées par la municipalité, avec un travail d'optimisation de recherche de subventions

III – Compte administratif 2021 et orientations du budget primitif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Chapitre	Libellé	CA2021
011	Charges à caractère général	2 564 376,59 €
012	Charges de personnel	5 506 718,21 €
014	Atténuations de produits	165 961,41 €
65	Autres charges de gestion courante	1 202 577,16 €
66	Charges financières	363 352,77 €
67	Charges exceptionnelles	40 987,57 €
68	Dotations aux provisions	19 116,93 €
042	Opérations d'ordre	842 702,13 €
Total des dépenses de fonctionnement		10 705 792,77 €

011 Charges à caractère général : Ce chapitre enregistre toutes les dépenses courantes de la collectivité (achats, prestations de services extérieures, impôts et taxes...)

Au Compte Administratif 2021, des économies ont été réalisées sur ce chapitre en raison de la crise sanitaire qui a engendré la fermeture de services ou l'annulation de manifestations.

Perspective d'évolution du 011

Il est important de **rappeler les efforts consentis de chacun au sein des services municipaux afin de stabiliser les dépenses courantes**. Une vigilance sera faite pour 2022 puisque qu'une hausse du chapitre 011 est cependant à prévoir en **raison notamment de la forte progression des tarifs de l'énergie**.

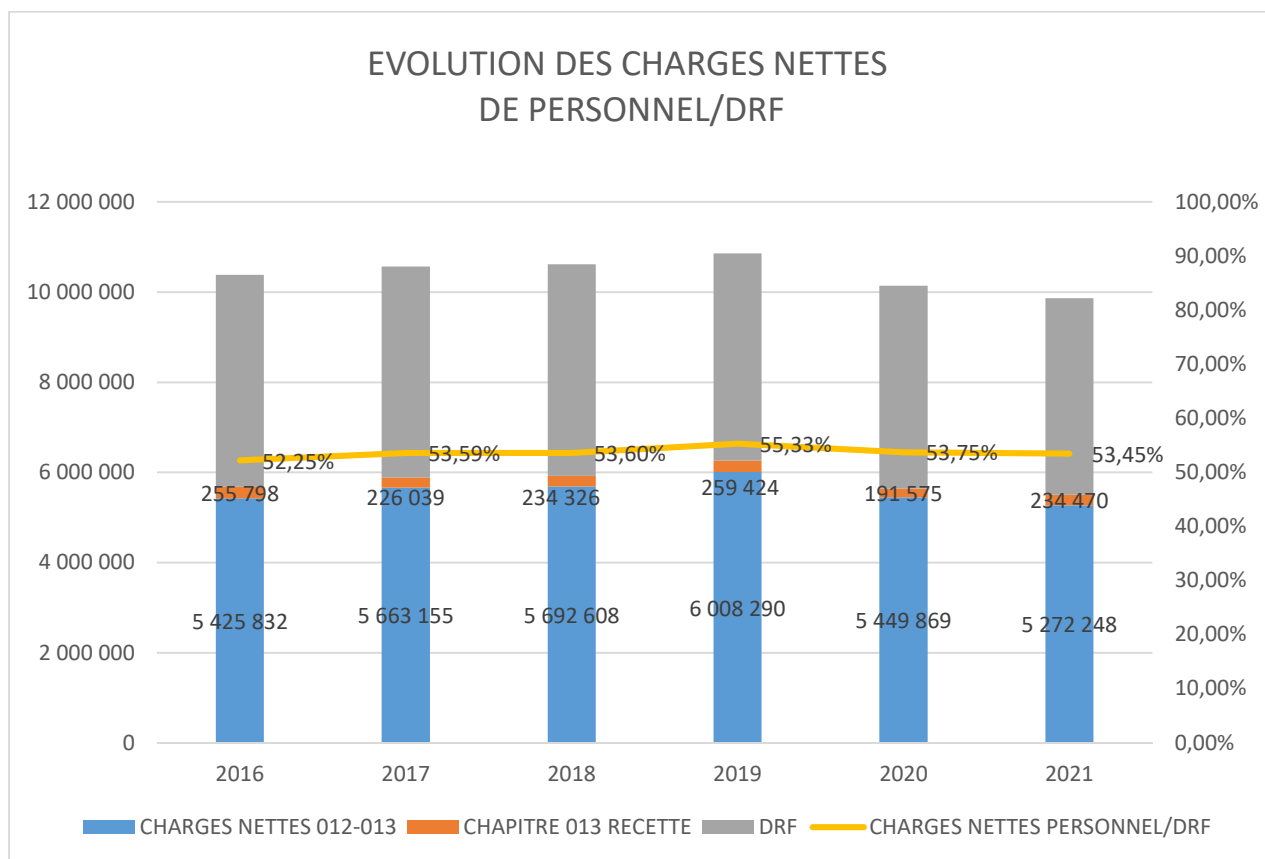
012 Charges de personnel : Ce chapitre enregistre toutes les dépenses liées au personnel de la collectivité (salaires, charges, médecine du travail, CNAS...) ainsi que les remboursements de salaires liés à des mises à disposition de personnel.

Perspective d'évolution du 012

Comme évoqué précédemment la collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale. C'est un poste de dépenses clé.

Les dépenses de personnel pour 2022 font l'objet d'un ajustement en tenant compte d'éléments qui s'imposent à la collectivité :

- Le critère Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- Le Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR).
- L'indemnité de compensation de la CSG.
- Le reclassement indiciaire (refonte des grilles de la catégorie C suite à la hausse du SMIC).
- Le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture.
- La revalorisation des éducateurs de jeunes enfants (EJE) en catégorie A.



65 Autres charges de gestion courante : Ce chapitre enregistre les redevances et abonnements logiciel, les indemnités des élus, les contributions et subventions diverses

Les contributions 2021 :

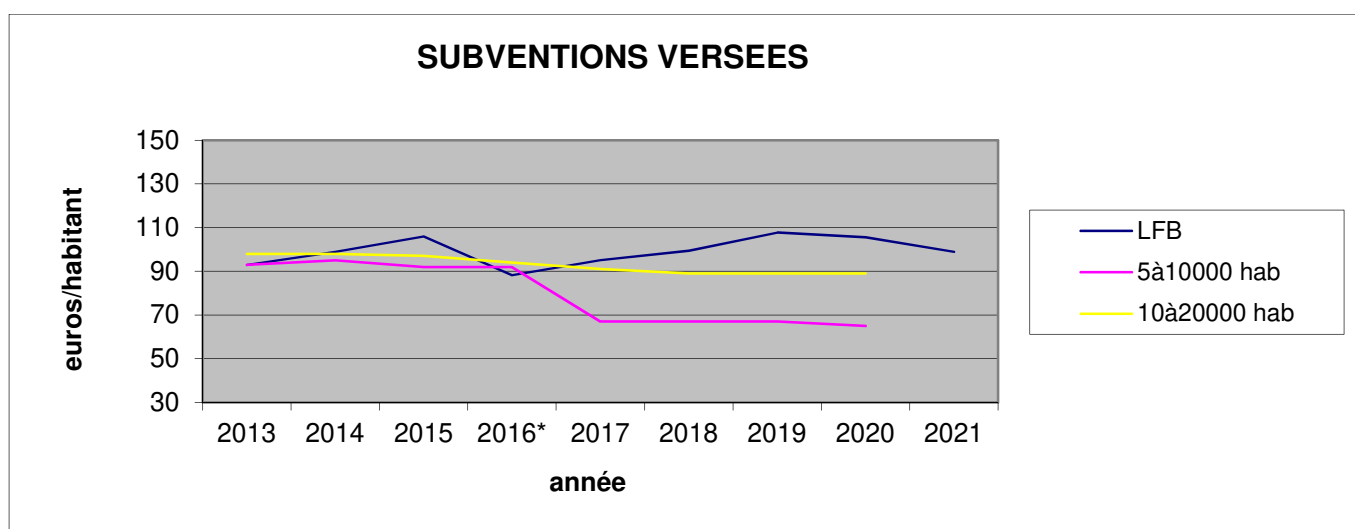
- La contribution aux écoles privées 103 212 €.
- La contribution au budget du SIVU Pôle Santé Simone Veil 50 000 €.

Les subventions 2021 :

- La subvention versée au CCAS 370 000 €.
- La subvention versée à la Scène Fertoise 265 000 €.
- Les diverses subventions versées aux associations 273 931,56 €.

SUBVENTIONS VERSEES en euros/hab

	2013	2014	2015	2016*	2017	2018	2019	2020	2021
LFB	93	99	106	88	95	99	108	106	99
5à10000 hab	93	95	92	92	67	67	67	65	
10à20000 hab	98	98	97	94	91	89	89	89	



Des subventions n'ont pas été versées en 2021 suite à l'annulation de manifestations.

Perspective d'évolution du 65

Dans un contexte sanitaire et donc social difficile, la commune poursuit une politique de l'action sociale dynamique et appropriée :

- En maintenant sa participation financière au CCAS
- En apportant un soutien fort et indispensable au Pôle Santé Simone Veil.

66 Charges financières : Ce chapitre enregistre les intérêts de la dette.

Perspective d'évolution du 66

Les charges financières devraient continuer à légèrement fléchir et se situer aux alentours des 340 000 € pour 2022 ; 363 000 € pour 2021 ; 406 000 € au CA 2020 ; 452 700 € au CA 2019 ; 499 600 € au CA 2018).

67 Charges exceptionnelles : Ce chapitre enregistre notamment des annulations de recettes passées sur les exercices antérieurs.

68 Dotations aux provisions : en 2020, une provision a été constituée en vue de financer les jours cumulés au sein des comptes épargne temps (CET) de la ville. Celle-ci a fait désormais l'objet d'un ajustement chaque année ; une enveloppe sera également attribuée aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (risque sur les impayés).

Les recettes

Chapitre	Libellé	CA2021
013	Atténuations de charges	121 236,03 €
70	Produits des services, du domaine	835 631,06 €
73	Impôts et taxes	8 149 851,88 €
74	Dotations, subventions et participations	2 356 297,99 €
75	Autres produits de gestion courante	125 570,81 €
76	Produits financiers	203 032,67 €
77	Produits exceptionnels	121 137,28 €
78	Reprise sur amortissements des provisions	0,00 €
042	Opérations d'ordre	482 030,44 €
Total des recettes de fonctionnement		12 394 788,16 €

013 Atténuations de charges : Ce chapitre enregistre les remboursements de l'assurance du personnel, les indemnités journalières... Changement de méthode intervenue en 2021, les remboursements de personnel liés au mise à disposition ne sont plus comptabilisés sur ce chapitre mais sur le 70.

70 Produits des services, du domaine : Ce chapitre enregistre les recettes liées aux droits de place du marché, aux activités de la base de loisirs, de la piscine couverte, de la médiathèque... ainsi que les remboursements de frais facturés à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, à Sarthe Habitat, à la commune de Cherré-Au dans le cadre de conventions
 Perspective d'évolution du 70 : Revalorisation des tarifs municipaux en décembre 2021.

73 Impôts et taxes : Ce chapitre enregistre les recettes fiscales (TFB, TFNB), l'attribution de compensation, le FNGIR (montant 2022 notifié à 688 827 € identique à 2021), le FPIC, la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

- Les Recettes Fiscales

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales : Mesure de la loi de finances 2022 (calcul défini par l'article 99 LFI 2017)
 Le coefficient de revalorisation des bases locatives sera de 3,4 % en 2022.

En 2021 :

Base imposée TF Propriétés bâties : 11 788 155
 Base imposée TFNB Propriétés non bâties : 133 779
 Base imposée TH (résidences secondaires) : 605 171

Base exonérée de TF par la loi de finances 2021 : 1 346 967 (abattement de 50% des établissements industriels). De ce fait, la collectivité perçoit une allocation compensatrice.

Rappel des taux en vigueur pour la collectivité en 2021 :

Taux TH : 19,74 %

Taux TFPB : 42,56 %

Taux TFPNB : 38,61 %

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, il a été appliqué un coefficient correcteur sur le produit de taxe foncière qui s'élève pour 2021 à 0,915442.

***Pour 2022, la municipalité ne souhaite pas appliquer de revalorisation des taux
(la dernière revalorisation date de 2014).***

Parmi les recettes fiscales, figure également l'Attribution de Compensation :

Notre commune reçoit de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise une **Attribution de Compensation** dont le montant initial a été fixé en 2017 à 2 387 239 € par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il s'agit de la contrepartie de nos rentrées fiscales économiques transférée au profit de la CCHS. Cette Attribution de Compensation, est susceptible de varier à chaque nouvelle compétence transférée à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (Loi NOTRe ou par décision volontaire des collectivités).

C'est en ce sens que, depuis son instauration, cette attribution de compensation a varié de la manière suivante :

- **2017 transfert de la compétence TOURISME.** Notre commune supporte désormais 70% de la charge transférée soit une réduction de notre AC de 71 593€.
- **2017 transfert de la compétence ECONOMIQUE.** Ce transfert s'est traduit par une réduction de notre AC de 27 681€.
- **2018 transfert de la compétence GEMAPI.** Associé au transfert de la compétence dénommée « Opérations et Manifestations Culturelles et Sportives d'Intérêt Communautaire », ces 2 transferts ont amené la CLECT à réduire l'Attribution de Compensation de notre collectivité de 17 140€.
- **2020 création au 1^{er} Janvier 2020 du service commun communautaire AJMPS (Affaires juridiques, Marchés Publics et Subventions).** Cette prestation de service s'est traduite sur 2021 par un prélèvement de l'AC d'un montant de 59 804,38 €, (en 2020, 73 908.54 €)
- **1^{er} juillet 2021 transfert de la compétence MOBILITE.**

Sur 2022, notre attribution de compensation fera également l'objet d'un prélèvement de l'AC lié au service AJMPS, ajusté en fonction du besoin de la collectivité.

74 Dotations, subventions et participations : Ce chapitre enregistre la DGF, les subventions de fonctionnement du département, de la CAF, la DCRTP et la compensation des exonérations de la TF. Perspective d'évolution du 74 : On peut espérer une stabilité de la DGF. En effet, l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités en 2022 s'élève à 26,798 Md€ contre 26,756 Md€ en 2021. La DCRTP est notifiée pour 2022 à 351 543 € (niveau identique à 2021).

75 Autres produits de gestion courante : Ce chapitre enregistre le revenu des immeubles, les locations de salles et diverses redevances. Baisse des locations de salle en raison de la crise sanitaire.
 Perspective d'évolution du 75 : Pas de changement significatif.

76 Produits financiers : Ce chapitre enregistre uniquement l'indemnité du fonds de soutien de l'Etat sur l'emprunt à risque.
 Perspective d'évolution du 76 : Montant identique à 2021

77 Produits exceptionnels : Ce chapitre enregistre les mandats annulés sur exercices antérieurs, les ventes (82 024 €), et les remboursements d'assurances suite à des sinistres. En 2021, la commune a perçu 26 324,89 € d'assurances.

042 Opérations d'ordre : Ce chapitre enregistre les travaux en régie, l'amortissement des subventions et les écritures de ventes.

Résultat de la section de fonctionnement

	CA2021
Dépense de fonctionnement de l'exercice	10 705 792,77 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	12 394 788,16 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 688 995,39 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	1 688 995,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	110 576,67 €
16	Emprunts	1 330 424,68 €
204	Subventions d'équipement versées	15 118,23 €
20/21/23	Immobilisations corporelles	1 826 949,11 €
458102	Schéma directeur eaux pluviales	18 028,20 €
040	Opérations d'ordre	482 030,44 €
041	Opérations patrimoniales	255 577,93 €
Total des dépenses d'investissement		4 038 705,26 €

La section d'investissement, en dépense, enregistre le remboursement en capital de la dette (16), la subvention d'équipement versé au département concernant la rénovation des ponts (204), toutes les dépenses d'équipements de la ville (20/21/23), la participation de Cherré-Au (50 %) au Schéma directeur des eaux pluviales (458102), les travaux en régie, diverses écritures liées aux ventes (040) et la comptabilisation du remboursement des avances (041).

Dépenses d'équipements 2021

- Poursuite des travaux de l'Eglise Notre Dame des Marais.
- Fin des travaux d'aménagement des rues Jean Courtois et Léo Delibes.
- Pompes de relevage
- Dispositif anti-intrusion dans les écoles
- Matériel informatique
- Décorations de Noël
- Ouvrages pour la médiathèque
- Véhicules pour les ateliers municipaux
- Système complet de caméra de vidéo protection....

Les recettes

Compte	Libellé	CA2021
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 825 952,77 €
10	Dotations, fonds divers et réserve sauf 1068	315 308,99 €
13	Subventions d'investissement	950 606,82 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,82 €
20/21/23	Immobilisations	0,01 €
27	Autres immobilisations financières	8 010,00 €
458202	Schéma directeur eaux pluviales	18 028,20 €
040	Opérations d'ordre	842 702,13 €
041	Opérations patrimoniales	255 577,93 €
Total des recettes d'investissement		4 216 187,67 €

La section d'investissement, en recette, enregistre l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, le FCTVA pour 274 332,22 € et la taxe d'aménagement pour 40 976,77 € (10), les subventions d'investissements reçues de nos différents partenaires (13), le règlement de la vente d'un terrain économique cédé à la CCHS (27), la participation de Cherré-Au (50 %) au schéma directeur des eaux pluviales (458202), les dotations aux amortissements et diverses écritures de régularisation de vente (040) et la comptabilisation du remboursement des avances (041). Pas d'emprunt contracté en 2021.

Résultat de la section d'investissement

	CA2021
Dépenses d'investissement de l'exercice	4 038 705,26 €
Recettes d'investissement de l'exercice	4 216 187,67 €
Résultat d'investissement de l'exercice	177 482,41 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	
Déficit d'investissement n-1 reporté	-465 579,40 €
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	-288 096,99 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement 2021

En dépenses

Total des RAR 2021 en dépenses	999 999,00 €
---------------------------------------	---------------------

En recettes

Total des RAR 2021 en recettes	746 315,00 €
---------------------------------------	---------------------

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2021, a décidé l'ouverture de trois autorisations de programmes :

AP 01 - 2021 -Aménagement urbains – liaison douce des rues Moulin à Tan, Florant, Alfred Marchand

Montant AP	Echéancier des CP			
	2021	2022	2023	2024
1 273 000,00 €	150 000,00 €	561 000,00 €	423 000,00 €	139 000,00 €
CP Consommés				
	9 660,00 €			

La collectivité souhaite poursuivre sa politique en matière de liaison douce et favoriser la déambulation en cœur de ville. Après les aménagements des rues Jean Courtois et Léo Delibes, une étude a été menée par un cabinet spécialisé INGERIF portant sur un projet global d'aménagement allant de la rue du moulin à Tan jusqu'à la rue Alfred Marchand en passant par la place Saint Julien. **Ce projet d'envergure redessinera véritablement les espaces de circulation et proposera des aménagements de partages** (véhicule, cycles, piétons).

Un tel projet ne peut se réaliser en une seule tranche, ainsi **la priorité sera donnée en 2022 à l'aménagement de la rue Florant**. Le solde des crédits 2021 sera reporté et l'échéancier des crédits de paiement sera réajusté en fonction des nouvelles orientations de la municipalité lors du vote du BP 2022.

AP 02 – 2021- Réhabilitation du restaurant scolaire + éventuel étage

Montant AP	Echéancier des CP		
	2021	2022	2023
515 000,00 €	15 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €
CP Consommés			
	0,00 €		

Le projet est de réaménager le restaurant scolaire lui permettant des mises aux normes indispensables aujourd'hui mais également de permettre aux agents de travailler dans des

conditions confortables afin de rendre un service de qualité. Il est à noter que le restaurant transforme toutes les matières premières et que les repas servis sont dits « maison ». Ainsi, le projet n'a pas démarré en 2021, le besoin n'étant pas parfaitement défini. Le solde des crédits 2021 sera reporté, l'enveloppe financière et l'échéancier des crédits de paiement seront réajustés en fonction des nouvelles orientations de la municipalité lors du vote du BP 2022.

AP 03 – 2021 – Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL

Montant AP	Echéancier des CP			
	2021	2022	2023	2024
2 500 000,00 €	150 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	250 000,00 €
	CP Consommés			
	5 043,94 €			

En 2021, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet CDC Conseil afin de proposer plusieurs scénarii et aider la collectivité dans l'avancé de ce projet. Il s'avère que l'enveloppe financière prévue à ce projet va devoir être revue. Le solde des crédits de paiement 2021 sera reporté et le montant global de l'opération ainsi que l'échéancier des crédits de paiement seront réajustés lors du vote du BP 2022.

IV – Structure et gestion de la dette communale

L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2022 du budget de la Ville s'élève à 9 685 091 € contre 11 015 516 € en 2021, la ville de La Ferté Bernard poursuit son désendettement.

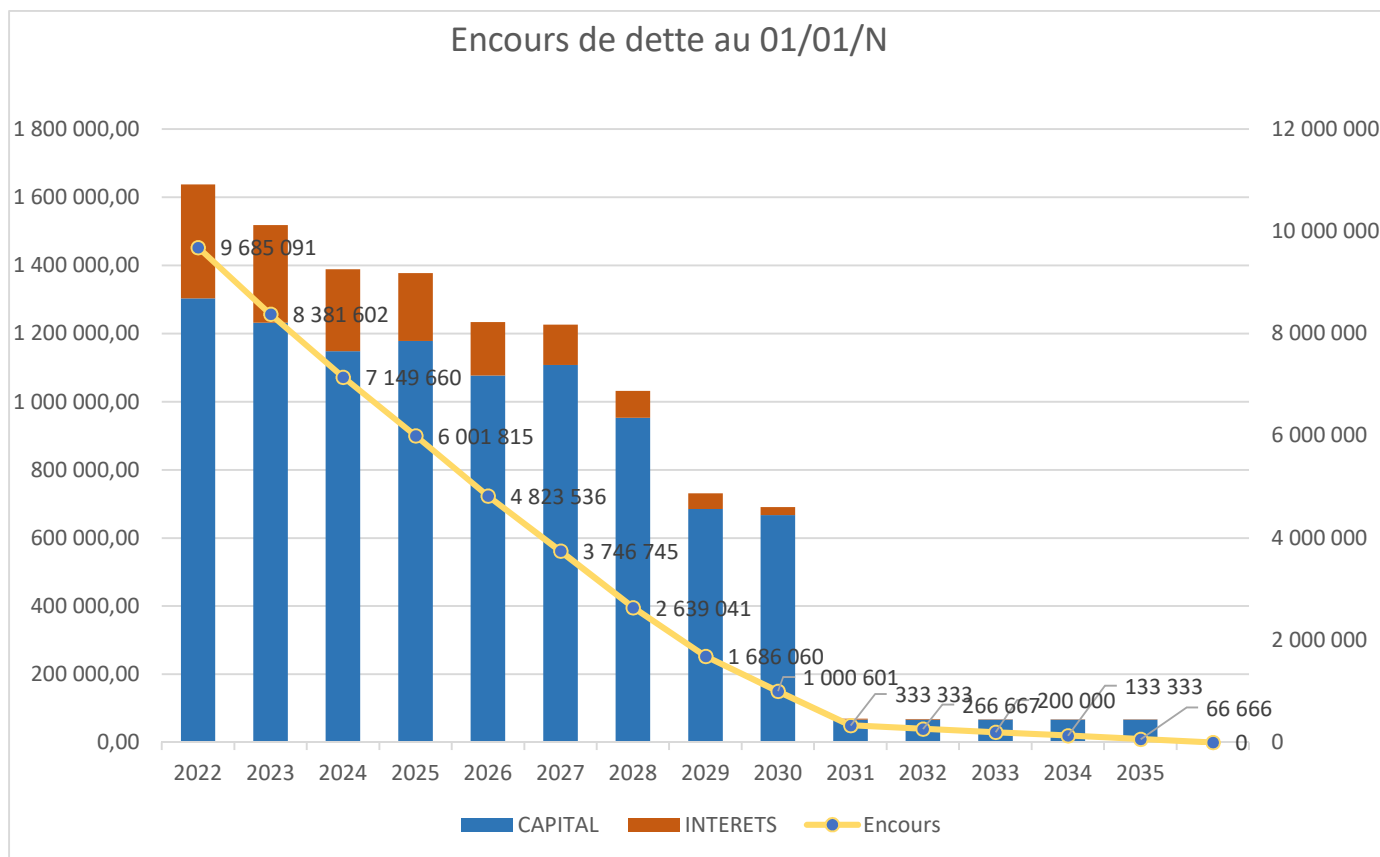
Tous les emprunts sont à taux fixe. Le taux moyen du panier de la dette du budget de la Ville est de 3,45 % en 2022 (3,50 % en 2021 ; 3,74 % en 2020).

PRETEUR	N°	K 01/01/2022	Fin	type période	taux fixe/INDEX
Caisse Française de Financement Local	2028	444 112 €	2025	F/A	3,69%
Caisse Française de Financement Local	2029	5 700 €	2025	F/T	2,43%
Caisse Française de Financement Local	2030	51 305 €	2025	F/T	2,43%
Caisse Française de Financement Local	2032	4 217 615 €	2030	F/A	3,60%
Banque des Territoires	3032	862 306 €	2028	F/A	3,95%
Crédit Foncier	4001	763 926 €	2030	F/A	2,08%
Crédit Agricole Anjou Maine	5023	108 856 €	2022	F/T	4,72%
Crédit Mutuel	6012	228 335 €	2023	F/A	5,18%
Caisse d'Epargne	6013	228 210 €	2029	F/A	2,65%
Caisse d'Epargne	7064	962 640 €	2027	F/A	4,56%
Caisse d'Epargne	7065	878 753 €	2028	F/A	4,53%
La Banque Postale	4020	933 333 €	2035	F/T	0,89%
		9 685 091 €			

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2022 égal 1 421 228,69€ soit 7 annuités de 203032,67€

Un emprunt structuré indexé sur l'EURO/CHF a fait l'objet d'une renégociation en juin 2015 (Montant initial 6 669 122,65€). Le capital restant dû au 1^{er} Janvier 2022 s'élève à : 4 217 615 € (cf n° 2032). Son taux fixe est de 3,60 % avec une échéance de remboursement annuelle.

Il convient de préciser qu'un fonds de soutien de l'Etat nous a été accordé lors de la mise en place de ce prêt en 2015 et qu'il reste à ce jour à percevoir 7 annuités de 203 032,67 € soit 1 421 228,69 €.



En intégrant ce fonds de soutien au capital restant dû au 1^{er} Janvier 2022, cela porte la dette communale à **8 263 862 €**.

Evolution de la capacité de désendettement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ENDETTEMENT AU 31/12/N	15 362 806	14 038 256	12 681 529	11 370 194	11 015 516	9 685 091
FONDS DE SOUTIEN	2 436 392	2 233 359	2 030 327	1 827 294	1 624 261	1 421 229
CAPACITE DE DESENDETTEMENT sans Fonds de Soutien	8,42	10,08	7,56	6,66	5,40	4,92
CAPACITE DE DESENDETTEMENT avec Fonds de soutien	7,09	8,48	6,35	5,59	4,60	4,20

La capacité de désendettement correspond aux nombres d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette si elle utilise la totalité de son épargne brute. (Seuil d'alerte au-delà de 8)

Depuis plusieurs années, la municipalité affirme sa volonté de poursuivre son désendettement en maîtrisant ces équilibres financiers afin de dégager le meilleur excédent de fonctionnement. Ceci afin de permettre la mise en œuvre de projets destinés à améliorer la qualité de vie de sa population.

V – Les orientations budgétaires des budgets annexes

- LE BUDGET EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA2021
6226	Honoraires	2 880,00 €
6287	Remboursement de frais	4 075,00 €
6378	Autres taxes et redevances	3 640,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	
66111	Intérêts de la dette	32 275,88 €
678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00 €
6811	Dotation aux amortissements	77 231,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		121 601,88 €

La section de fonctionnement, en dépense, enregistre des honoraires d'avocat (contentieux sur le marché de maîtrise d'œuvre de la future station d'eau potable) (6226), la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique versée à l'agence de l'eau (6378), le dédommagement du candidat suite au contentieux (678), les intérêts de la dette (66111) et les amortissements (6811).

Les recettes

Compte	Libellé	CA2021
70111	Vente d'eau aux abonnés	224 720,94 €
70118	Autres vente d'eau	198 670,00 €
7588	Autres	1,39 €
7718	Autres produits exceptionnels	
777	Amortissements des subventions	542,00 €
Total des recettes de fonctionnement		423 934,33 €

La section de fonctionnement, en recette, enregistre la surtaxe eau facturée aux abonnés et reversée à la collectivité par la SAUR (70111), la vente d'eau à la commune de Cherré-Au (70118) et les amortissements des subventions (777).

Résultat de la section de fonctionnement

Dépense de fonctionnement de l'exercice	121 601,88 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	423 934,33 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	302 332,45 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	302 332,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA2021
1641	Emprunts	139 281,36 €
2313	Constructions	13 852,62 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	25 116,77 €
139111	Amortissements subventions	542,00 €
Total des dépenses d'investissement		178 792,75 €

La section d'investissement, en dépense, enregistre le remboursement de la dette (1641), les travaux (2313, 2315), et la contrepartie de l'amortissement des subventions (139111).

Au 2313, poursuite de la mission Hydratec, cabinet missionné au titre d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui finalise le dossier de consultation afin de retenir la Maîtrise d'Oeuvre de la future station de production et de traitement d'eau potable.

Au 2315, des remplacements de branchement plomb, la poursuite des travaux sur le réseau d'eau dans le cadre de l'aménagement des rues J Courtois et L Delibes.

Les recettes

Compte	Libellé	CA2021
1068	Autres réserves	266 553,08 €
28	Amortissements	77 231,00 €
Total des recettes d'investissement		343 784,08 €

La section d'investissement, en recette, enregistre l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2020 (1068) et la contrepartie des amortissements (28).

Résultat de la section d'investissement

	CA2021
Dépenses d'investissement de l'exercice	178 792,75 €
Recettes d'investissement de l'exercice	343 784,08 €
Résultat d'investissement de l'exercice	164 991,33 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	602 024,21 €
Déficit d'investissement n-1 reporté	
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	767 015,54 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement 2021

En dépenses

Article 2313 Constructions	338 669,00 €
Article 2315 Installations matériels et outillages techniques	54 306,00 €
Total des RAR 2021 en dépenses	392 975,00 €

Fin 2021, la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle usine de production d'eau potable, une station de pompage d'eau brute, leurs réseaux de liaison et le renforcement de réseaux de distribution d'eau potable a été confiée au cabinet SAFEGES.

Ce projet va désormais se poursuivre au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de production et distribution d'eau potable La Ferté Bernard-Cherré-Au qui a compétence depuis le 1^{er} Janvier 2022.

Par délibération du 20 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé le transfert de la totalité des résultats constatés au 31/12/2021 vers le SIVU. Le budget de l'eau va donc être clôturé au 31 décembre 2021 et le cumul des deux résultats, soit la somme de 1 069 347,99 € sera versée au SIVU.

La dette du budget de l'Eau

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 transféré au SIVU s'élève à **708 140,18 €**

- LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur l'année 2021, un changement de méthode comptable est intervenu avec la mise en place des rattachements de charges et produits.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA2021
6161	Assurance	2 529,00 €
617	Etudes et recherche	2 550,00 €
6231	Annonces et insertions	
658	Charges de gestion courante	
66111	Intérêts de la dette	59 703,68 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	17 510,77 €
6811-6812	Dotations aux amortissements	149 269,18 €
Total des dépenses de fonctionnement		231 562,63 €

La section de fonctionnement, en dépense, enregistre la cotisation annuelle d'assurance sur l'épandage des boues (6161), une prestation de services à notre délégataire la SAUR (617), les intérêts de la dette (66111) et les amortissements (6811) et en rattachement les ICNE (intérêts courus non échus) des emprunts.

Les recettes

Compte	Libellé	CA2021
70611	Redevance assainissement	923 281,39 €
7588	Autres	1,02 €
7681	Produits financiers	7 155,60 €
777	Amortissements des subventions	3 455,00 €
Total des recettes de fonctionnement		933 893,01 €

La section de fonctionnement, en recette, enregistre la surtaxe assainissement facturée aux abonnés et à la commune de Cherré-Au. Le solde de la surtaxe assainissement 2021 versé en 2022 a fait l'objet d'un rattachement, afin de ramener la recette à l'exercice concerné, ce qui a augmenté d'une manière importante le compte 70611.

Résultat de la section de fonctionnement

	CA2021
Dépense de fonctionnement de l'exercice	231 562,63 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	933 893,01 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	702 330,38 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	702 330,38 €

Prix de l'assainissement basé sur une facture de 120 m3 (correspondant à une famille composée de deux adultes et deux enfants).

Assainissement	
Part SAUR fixe	14.83 €
Part SAUR Variable	86.15 €
Part Commune	137,60 €
Agence de l'eau	19.8 €
TOTAL	258,36 €
Prix au m3	2.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Compte	Libellé	CA2021
1641	Emprunts	158 027,13 €
2313	Constructions	3 028,33 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques	26 057,04 €
238	Avances	
13911	Amortissements subventions	3 455,00 €
458101	Opération sous mandat	11 915,00 €
Total des dépenses d'investissement		202 482,50 €

La section d'investissement, en dépense, enregistre le remboursement de la dette (1641), les travaux (2313 et 2315), la contrepartie de l'amortissement des subventions (13911) et les opérations sous mandat (458101).

Au 2313, on trouve les annonces passées dans le cadre de la consultation du marché de l'extension de la capacité de la station d'épuration ainsi que des travaux de chemisage sur la station d'épuration.

Au 2315, on trouve des règlements concernant le schéma directeur des eaux usées en partenariat avec Cherré-Au.

Les recettes

Compte	Libellé	CA2021
1068	Autres réserves	262 015,17 €
1311	Subvention agence de l'eau	
238	Avances	
28 - 4817	Amortissements	149 269,18 €
458201	Opération sous mandat	11 915,00 €
Total des recettes d'investissement		423 199,35 €

La section d'investissement, en recette, enregistre l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2020 (1068), la contrepartie des amortissements (28) et l'opération sous mandat (458201). L'agence de l'eau accompagne dans le cadre de son 11^e programme les collectivités de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au dans la réalisation du schéma directeur d'assainissement. La répartition de cette aide est de 50% entre les deux communes.

Résultat de la section d'investissement

	CA2021
Dépenses d'investissement de l'exercice	202 482,50 €
Recettes d'investissement de l'exercice	423 199,35 €
Résultat d'investissement de l'exercice	220 716,85 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	294 787,41 €
Déficit d'investissement n-1 reporté	
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	515 504,26 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement 2021

En dépenses

Article 2313 Constructions	14 425,00 €
Article 2315 installations matériels et outillages techniques	24 878,00 €
Article 458101 Opération sous mandat	648,00 €
Total des RAR 2021 en dépenses	39 951,00 €

En recettes

Article 458201 Opération sous mandat	648,00 €
Total des RAR 2021 en recettes	648,00 €

Evolution de l'Epargne

	CA2021
Recettes Réelles de Fonctionnement	930 438,01 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	82 293,45 €
Intérêts de la dette	59 703,68 €
Epargne de Gestion (RRF-DRF hors intérêts)	907 848,24 €
Epargne Brute (RRF-DRF)	848 144,56 €
Epargne Nette ou Capacité d'Autofinancement	690 117,43 €

Une épargne nette, cette année plus importante que les années passées du fait des rattachements.

En 2021, l'aboutissement de l'étude concernant le schéma directeur assainissement eaux usées s'est traduit par un document relatant les préconisations de travaux pour améliorer les réseaux ainsi que la capacité de la station d'épuration.

Une consultation a donc été lancée pour retenir un AMO sur l'extension de la capacité de la STEP et une autre consultation sera lancée en 2022 pour la partie réseaux.

Rappelons que le cabinet Artélia a estimé ces travaux (réseaux et extension de capacité de la STEP) à 10.761.479 € HT.

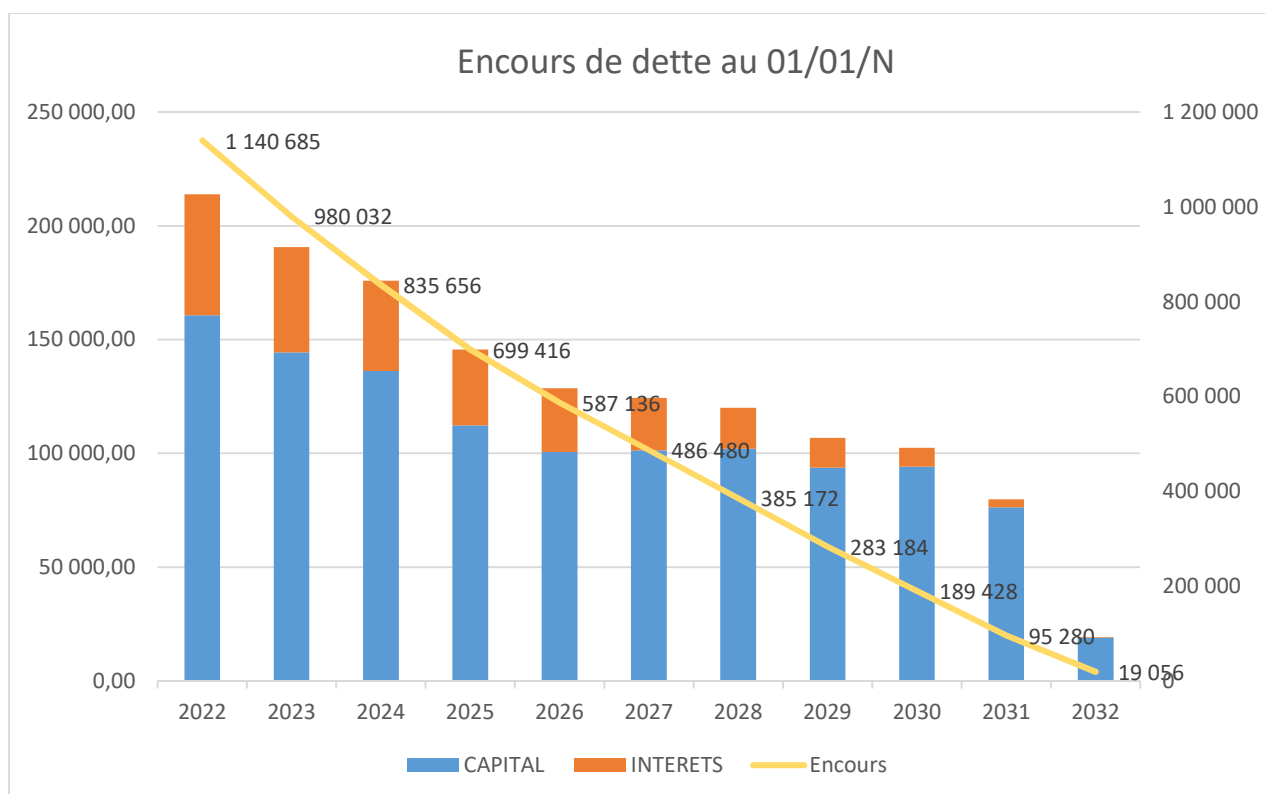
La dette du budget Assainissement

L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2022 s'élève à 1 140 683.99 €

PRETTEUR	N°	K 01/01/2022	Fin	type période	taux fixe/INDEX
La Banque Postale	2005	781 301 €	2032	F/T	5,34%
Caisse Française de Financement Local	2011	148 644 €	2030	F/A	3,60%
Crédit Agricole Anjou Maine	5002	18 142 €	2022	F/T	4,72%
Crédit Agricole Anjou Maine	5003	19 999 €	2023	T/V	EURIBOR 3M
Caisse d'Epargne	5004	72 177 €	2024	F/A	3,83%
Crédit Mutuel	6004	46 580 €	2025	F/A	3,47%
Crédit Mutuel	6005	53 841 €	2028	F/A	3,92%
		1 140 684 €			

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2022 égal 50 024,80 € soit 7 annuités de 7146,40€

Le taux moyen du panier de la dette du budget de l'Assainissement est de 4,78 % en 2022 (4.74 % en 2021, 4,70 % en 2020, 4,68 % en 2019)



VI – Ratios et données financières concernant notre collectivité

Evolution des ratios obligatoires BP2010/2021

Evolution Ratios obligatoires BP 2010/2021

Données		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Population totale INSEE 01/01 selon notification	9594	9624	9622	9576	9492	9408	9452	9269	9221	9189	9155	9189
	Population DGF selon fiche notification année n	9786	9806	9806	9762	9644	9577	9637	9455	9405	9357	9338	9386
ratio 1	Dépenses Réelles de Fonctionnement par hab	960 €	982 €	1 025 €	1 085 €	1 148 €	1 121 €	1 107 €	1 136 €	1 165 €	1 189 €	1 167 €	1 136 €
ratio 2	Produits des impositions directes par hab	666 €	706 €	602 €	644 €	656 €	665 €	701 €	742 €	755 €	762 €	777 €	773 €
ratio 3	Recettes Réelles de Fonctionnement par hab	1 196 €	1 195 €	1 239 €	1 275 €	1 313 €	1 237 €	1 230 €	1 242 €	1 282 €	1 346 €	1 295 €	1 274 €
ratio 4	Dépenses équipement brut par habitant	303 €	442 €	200 €	288 €	211 €	307 €	312 €	344 €	276 €	266 €	288 €	344 €
ratio 5	Dette par habitant	1 305 €	1 316 €	1 160 €	1 457 €	1 385 €	1 279 €	1 442 €	1 341 €	1 249 €	1 132 €	1 020 €	1 006 €
ratio 6	DGF par habitant	265 €	264 €	241 €	235 €	242 €	208 €	176 €	122 €	125 €	124 €	125 €	126 €
Moyenne nationale 5 à 10000 hab													
31	ratio 1	952 €	967 €	957 €	990	974	964	941	939	935	939		
	ratio 2	467 €	473 €	473 €	490	491	506	508	500	507	519		
	ratio 3	1 177 €	1 216 €	1 206 €	1213	1152	1145	1128	1125	1133	1142		
	ratio 4	318 €	344 €	344 €	373	304	249	257	283	305	353		
	ratio 5	936 €	932 €	932 €	928	910	900	888	874	860	847		
	ratio 6	225 €	217 €	221 €	217	207	185	164	153	153	153		
Moyenne nationale 10 à 20000 hab													
	ratio 1	1 089 €	1 108 €	1 103 €	1151	1141	1135	1107	1095	1087	1093		
	ratio 2	508 €	519 €	519 €	549	550	567	567	566	574	583		
	ratio 3	1 308 €	1 358 €	1 354 €	1375	1312	1325	1299	1284	1284	1295		
	ratio 4	304 €	329 €	329 €	369	295	248	247	280	310	358		
	ratio 5	961 €	949 €	949 €	970	957	954	931	907	886	869		
	ratio 6	253 €	248 €	250 €	249	238	215	190	177	176	175		

Revalorisation des bases

Revalorisation des bases fiscales	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
LDF 2015/2016/2017	0,90%	1,01%	0,40%					
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2018 indice ICPH				1,24%				
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2019 indice ICPH					2,16%			
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2021 indice ICPH							0,20%	
Variation des Prix à la consommation (Nov n-1/ Nov n) pour 2022 indice ICPH								3,40%
						0,90%		
soit une moyenne sur les 8 exercices de	1,28%							

Revalorisation des taux communaux

0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
----	----	----	----	----	----	----	----	----